

FICHE T&TIC - N°39

Expérimentation sur le bilan énergétique du télétravail Enseignements à mi-parcours

Le ministère de la Transition énergétique a présenté, le 3 avril dernier, les premiers résultats d'une étude sur le bilan énergétique du télétravail. L'étude, réalisée par l'ADEME et par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB), a duré sur cinq mois et portait sur dix bâtiments et 100 agents télétravailleurs volontaires. L'objectif était de vérifier l'impact de la fermeture de bureau, certains jours de la semaine, sur le bilan énergétique global. Focus sur les résultats.

Le contexte de l'étude

En novembre 2022, 10 bâtiments répartis sur des territoires différentes (en zones urbaines et péri-urbaines, dans des régions climatiques différentes) ont fermé leurs locaux, un ou plusieurs jours par semaine, en proposant le télétravail pour une centaine d'agents volontaires. L'analyse portait non seulement sur les locaux professionnels mais aussi sur l'impact au domicile des agents concernés, en tirant un bilan précis sur l'impact de la consommation d'énergies. L'étude était commandée par la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher. Elle visait également à fournir des préconisations pour « maximiser le bilan énergétique du télétravail, notamment en période de tension sur le réseau électrique ».



L'objectif était de calculer l'impact global du télétravail sur la consommation d'énergie, en mesurant les économies réalisées dans les transports et dans les bureaux, ainsi que les éventuels effets rebond de consommation d'énergie au domicile des télétravailleurs. Les bureaux ont été fermés pendant 4 jours à deux reprises, sur les

10 sites, répartis sur la région parisienne et sur les régions Centre-Val-de-Loire et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Les économies potentielles attendues

Les économies d'énergie dépendaient notamment de l'absence de consommation au bureau, de la stratégie de gestion du télétravail définie soit à court terme (fermeture de tout ou partie du site sur une journée entière), soit à plus long terme (densifier l'occupation des bureaux afin de limiter la surface totale). Seule la première stratégie était testée durant cette expérimentation.

Les résultats pour les bâtiments

Les résultats montrent que le télétravail organisé peut avoir un bilan énergétique très positif, avec des économies d'énergie significatives lorsque les sites sont fermés pendant plus de 48 heures. Une économie de 20% a ainsi été enregistrée sur novembre et décembre 2022, par rapport à la même période un an plus tôt, avec une baisse moyenne de 38% sur la consommation de chauffage.

Sur la fermeture des sites de bureaux sur une journée, les économies enregistrées sont de 25% à 40% par rapport aux autres jours de la semaine où les bureaux étaient ouverts.

L'étude décrit des gains particulièrement favorables suivant la performance des rénovations énergétiques mises en œuvre, avec un impact 3 à 5 fois plus important dans bâtiments bien isolés.

(Suite page 2)

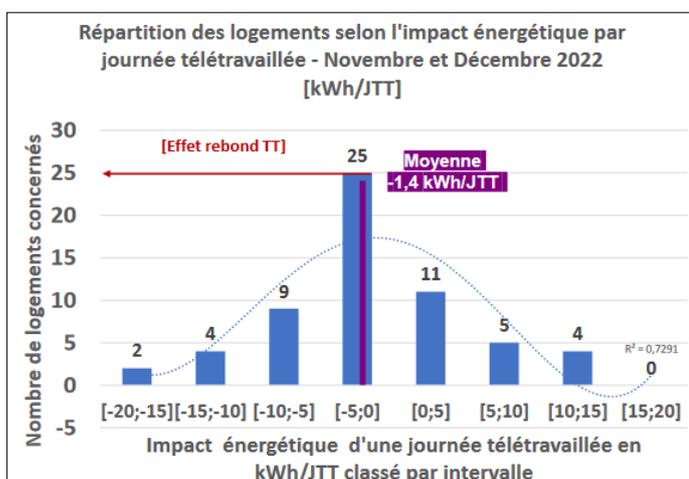
Les résultats sur les déplacements domicile-travail

Les économies d'énergie dans les transports jouent également un rôle clé dans le bilan global. Elles dépendent fortement de la localisation du site et de la distance domicile-travail.

L'étude révèle que les économies d'énergie sont 2 à 4 fois plus importantes en région qu'à Paris, ce qui s'explique à la fois par des distances domicile-travail plus longues et par une plus grande part des déplacements en Province, réalisées en véhicule individuel.

Focus sur les effets rebonds

En ce qui concerne l'effet rebond, qui correspond à une hausse de la consommation d'énergie dans les logements des télétravailleurs, les premiers résultats montrent qu'il est très faible.



Source : rapport du ministère de la transition énergétique (avril 2023).

Sur une journée de télétravail passée chez soi, cet effet rebond représente seulement 1,4 kWh, soit entre 3,5 % et 7 % de la consommation journalière moyenne d'un foyer. Ces chiffres sont considérés comme limités, en particulier par rapport aux gains réalisés sur les déplacements et les bureaux.

Les suites de l'expérimentation

L'étude sur le télétravail se poursuivra au-delà de l'hiver 2022-2023 et à une plus grande échelle afin de consolider et d'affiner les résultats, en particulier sur les logements. Elle visera également à fournir des recommandations sur l'organisation des formes de télétravail les plus performantes pour arriver au meilleur résultat.

Cette expérimentation permet de mesurer concrètement les économies d'énergie permises par le télétravail, en intégrant l'effet rebond potentiel chez les collaborateurs. Le télétravail apparaît ainsi comme un moyen efficace de réduire la consommation d'électricité et de chauffage, notamment en permettant de réduire les surfaces utilisées. Cette étude « contribuera également au dialogue social sur les conditions de travail ».

En conclusion, l'étude met en évidence les avantages du télétravail en termes d'économies d'énergie, en particulier lorsqu'il est associé à la fermeture des sites de travail. Les économies d'énergie dans les transports et les bureaux ainsi que l'effet rebond limité dans les logements des télétravailleurs sont des résultats encourageants.

Le télétravail apparaît donc comme une solution intéressante pour réduire l'empreinte écologique liée aux déplacements domicile-travail et aux bureaux, tout en favorisant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

« Avec cette expérimentation, nous mesurons pour la première fois concrètement les économies d'énergie permises par le télétravail en intégrant le possible effet rebond chez les collaborateurs. Il en ressort qu'au-delà des économies de carburant pour les trajets domicile-bureau, le télétravail réduit significativement la consommation d'électricité et de chauffage s'il permet de réduire les surfaces utilisées. Cette expérimentation a vocation à être élargie et à nourrir le dialogue social sur les conditions de travail. »

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique

Le bilan s'inscrit dans le cadre du plan sobriété mis en place sur l'hiver 2022-2023.

Les documents complets de bilan sont disponibles ici :

<https://www.ecologie.gouv.fr/etude-sur-teletravail-bilan-energetique-positif>